

PLAN DE LA PUBLICATION

- 1 – Introduction et plan
- 2 - Comptes Sociaux et annexes
- 3 – Affectation du résultat
- 4 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux
- 5 - Comptes Consolidés et annexe
- 6 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

INTRODUCTION

L'Assemblée Générale Mixte de BAC MAJESTIC s'est tenue le 30 juin 2006.

Les projets de résolutions publiés dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires du 29 Mai 2006 (parution n° 64), ont tous été adoptés à l'exception de la 13° résolution (*Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138 c. com. et L. 443-5 c. trav.*).

La Direction remercie l'ensemble des actionnaires présents à cette assemblée générale.

BAC MAJESTIC

Comptes sociaux

2005

ETATS FINANCIERS

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF	LEGALE			LEGALE
	Montant brut	Amortissements Dépréciations	31/12/05	31/12/04
RUBRIQUES EN €				
Frais d'établissement			0	0
Immobilisations corporelles			0	0
Titres de participation	14 791 869	14 790 669	1 200	0
Prêts			0	0
ACTIF IMMOBILISE	14 791 869	14 790 669	1 200	0
Av. & acomptes versés sur commandes			0	0
Créances clients et comptes rattachés	2 224 339	41 923	2 182 415	1 700 848
Autres créances	3 734 207	196 242	3 537 965	4 036 835
Disponibilités	53 510		53 510	0
Charges constatées d'avance	0		0	4 966
ACTIF CIRCULANT	6 012 056	238 165	5 773 891	5 742 649

BILAN PASSIF	LEGALE	LEGALE
	31/12/05	31/12/04
RUBRIQUES EN €		
Capital social	4 440 260	4 440 260
Prime d'émission	1 959 224	1 959 224
Réserve légale	29 461	29 461
Réserves règlementées	17 103	17 103
Report à nouveau	-10 046 876	-4 761 540
Résultat de l'exercice	478 607	-5 285 336
CAPITAUX PROPRES	-3 122 221	-3 600 828
Provisions pour risques et charges	8 048 156	8 559 428
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 048 156	8 559 428
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	65 982	91 783
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	450 949	472 175
Dettes fiscales et sociales	332 149	220 015
Autres dettes	76	76
Comptes de Régularisation	0	0
TOTAL DES DETTES	849 155	784 049
TOTAL GENERAL	5 775 091	5 742 649

COMPTE DE RESULTAT

	LEGALE	LEGALE
RUBRIQUES EN €	31/12/05	31/12/04
Chiffre d'affaires	685 980	646 616
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	0	0
Autres produits	56 790	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	742 770	646 616
Autres achats et charges externes	937 124	1 173 763
Impôts et taxes	53	2 702
Salaires et Traitements	0	172 693
Charges sociales	1 285	74 253
Dotations aux amortissements et provisions sur Immobilisations		270
Dotations aux amortissements et provisions sur Actif circulant		41 923
CHARGES D'EXPLOITATION	938 462	1 465 603
RESULTAT D'EXPLOITATION	-195 693	-818 987
Produits financiers	8 541 829	4 097 779
Charges financières	7 870 857	8 384 897
RESULTAT FINANCIER	670 972	-4 287 118
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	475 279	-5 106 106
Produits exceptionnels	3 328	9 603
Charges exceptionnelles	0	186 658
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 328	-177 055
Impôts sur les bénéfices	0	2 175
RESULTAT NET	478 607	-5 285 336

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en k€)		
INTITULES	31/12/05	31/12/04
I - Flux de trésorerie liés à l'activité		
(+ ou -) Résultat d'exploitation	-196	-819
(+) Dotation aux amortissements	0	0
(+) Dotations aux provisions sur actif circulant	0	42
(-) Reprises sur provisions ou amortissements	0	0
(-) Autres subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		
(-) Avances conditionnées inscrites au compte de résultat		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION ⁽¹⁾	-196	-777
(+ ou -) Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	113	-1 871
FLUX NET DE TRESORERIE D' EXPLOITATION	-83	-2 648
(-) Charges financières	-2	-5
(+) Produits financiers	162	128
(-) Charges exceptionnelles		-4
(+) Produits Exceptionnels	3	6
(-) Impôts sur les sociétés		-2
FLUX NET DE TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE	80	-2 525
II - Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
(-) Prix de cession des éléments d'actifs cédés		4
(+ ou -) Corrigé des variations de périmètre		
(-) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
(-) Acquisitions d'immobilisations financières	-1	
(+ ou -) Corrigé des variations de périmètre		
(+ ou -) Variation du besoin en fonds de roulement sur investissements		
FLUX DE TRESORERIE NECESSITES PAR LES INVESTISSEMENTS	-1	4
III - Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
(-) Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
(-) Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
(+) Subventions d'investissement encaissées		
(+) Avances conditionnées encaissées pendant l'exercice		
(+) Variation des Subventions d'investissement attribuées		
(+) Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	-11	76
(-) Remboursement des dettes financières (hors concours bancaires)		
(+) Prime d'émission		113
(+) Augmentation de capital		2 500
FLUX DE TRESORERIE VENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	-11	2 689
VARIATION DE TRESORERIE	68	168
Trésorerie d'ouverture	-15	-183
Trésorerie de clôture	54	-15

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE

1. NOTE PRELIMINAIRE.....	6
2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6
3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	6
4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.....	6
5. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES.....	6
6. ENGAGEMENTS HORS BILAN	6
7. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES.....	7
8. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS.....	7
9. EFFECTIF	7
10. ACTIF IMMOBILISE.....	7
11. INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL ET LES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL	8
12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9
13. EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS.....	9
14. AUTRES PROVISIONS.....	9
15. CRÉANCES ET DETTES.....	9
16. CHIFFRE D'AFFAIRES.....	10
17. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS.....	10
18. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	10
19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	10
20. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	11
21. PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER.....	11
22. INTÉGRATION FISCALE	11
23. ALLÈGEMENTS OU AUGMENTATIONS D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS.....	11
24. ANALYSE DU POSTE TRESORERIE.....	12

1. NOTE PRELIMINAIRE

Le nouveau siège social de la société est, depuis Avril 2004, situé à l'adresse suivante :
88 rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- Finalisation du Protocole d'accord transactionnel avec le groupe STUDIO CANAL

Le 4 février 2005 a été signé l'avenant au protocole d'accord transactionnel entre BAC FILMS, BAC MAJESTIC et STUDIO CANAL, permettant un apurement des postes de bilan concernés par cet accord.

Les grandes lignes de cet accord sont reprises ci-dessous :

- Apurement de la dette de BAC MAJESTIC de 8.9 M€TTC, soit 8.4 M€HT. Au terme de cet accord, Bac Films s'acquitte de sa dette d'un montant de 7,5 M€HT par attribution à STUDIO CANAL de films de son catalogue, FILEN ayant racheté à STUDIO CANAL le solde de la créance sur BAC FILMS, à hauteur de 0,9 M€ HT.
- Remembrement du catalogue des films en co-achats : STUDIO CANAL et BAC FILMS ont recherché à répartir entre elles les droits et mandats de l'intégralité des films en co-achats, de façon à devenir chacune titulaire de l'intégralité des droits d'une partie de ce catalogue commun,
- Renonciation par STUDIO CANAL au bénéfice de la clause de retour à meilleure fortune limitée à 9 M€ et faisant suite à la cession de son compte courant constatée dans les comptes au 31 décembre 2002.

Assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2004

Les capitaux propres étant devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'article L.225-248 du Code de commerce fait obligation de consulter l'ensemble des actionnaires dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, pour décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

L'AGO réunie le 29 octobre 2004 a décidé de rejeter la résolution ayant pour objet la dissolution anticipée de la société.

L'ensemble de ces opérations permet d'arrêter les comptes dans une perspective de continuité d'exploitation.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement 99-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux sont établis pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, corrigé éventuellement, en fonction des perspectives d'avenir et de rentabilité, et de la valeur de marché des actifs détenus par la société.

5. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Ces provisions sont conformes au règlement CRC 2000.06 sur les passifs.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

7. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Montant en K€	
Soldes du bilan	
Titres de participation (valeur brute)	14 791 869
Créances rattachées	3 499
Créances clients	2 224
Dettes Fournisseurs	667
Autres Dettes	0
Soldes du compte de résultat	
Vente de prestations de services	685 980
Produits de participations	0
Autres produits financiers	162
Reprises de provisions sur titres	0
Dotations aux Provisions sur titres	0
Reprises aux Provisions sur SNN	8 379
Dotations aux Provisions sur SNN	7 868
VNC des titres cédés	0
Gain d'impôt lié à l'intégration fiscale	0

8. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Au cours de l'exercice 2005, il n'y a pas eu de rémunérations versées aux dirigeants du groupe à raison de leur mandats de dirigeants. Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs des sociétés du groupe au cours de l'exercice 2005.

9. EFFECTIF

La société n'emploie plus de salariés depuis juillet 2004.

10. ACTIF IMMOBILISE

VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS

Rubriques en €	Début d'exercice	Acquisition apports	Virement	Cession	Fin d'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations Financières	14 790 669	1 200	-	-	14 791 869
Total Général	14 790 669	1 200	0	0	14 791 869

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Rubriques en €	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisation Financières	14 790 669	-	-	14 790 669
Total Général	14 790 669	0	-	14 790 669

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2005, la valeur des titres détenus par notre société sur les filiales BAC FILMS, SEANCE PRIVEE s'élève à la somme de 14.792 K€ Ces titres font l'objet d'une provision globale au bilan d'un montant de 14.791 K€, qui se décompose comme suit :

Montant en K €	Valeur Brute	Provisions pour dépréciation	Valeur Nette
BAC FILMS	14 711	14 711	0
SEANCE PRIVEE	81	80	1
TOTAL	14 792	14 791	1

11. INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL ET LES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

11.1 Capital social

Montant en €	Capital	Primes d'émission	Réserve Légale	Réserves Réglementées	Report A Nouveau	Résultat	Total
Soldes au 31/12/2004	4 440 260	1 959 224	29 461	17 103	- 4 761 540	- 5 285 336	-3 600 828
Affectation Résultat de l'exercice N-1					- 5 285 336	5 285 336	0
Réduction de Capital							0
Augmentation de Capital							0
Augmentation de Capital par BSA							0
Résultat de l'exercice						478 607	478 607
Soldes au 31/12/05	4 440 260	1 959 224	29 461	17 103	- 10 046 876	478 607	-3 122 221

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	29 601 735	-	-	0,15 €

11.2 Informations sur les options de souscription d'actions

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été consentis par une AGE en date du 14 juin 2000, le conseil d'administration a consenti dans sa séance du 14 juin 2000 des options de souscription d'actions à des salariés du groupe :

Nombre d'options consenties	30 000
Nombre d'actions potentielles ⁽¹⁾	5 000
Nombre de personnes concernés par les options attribués au 19/06/2000	1
Point de départ d'exercice des options	14 juin 2002
Date d'expiration	14 juin 2005
Prix de souscription	11,10 €
Nombre d'options exercées au 31/12/2005	0

⁽¹⁾ Le capital potentiel tient compte des options pouvant être encore exercées.

A la clôture de l'exercice 2005, il n'y a plus de salarié restant concerné par le plan visé ci-dessus. En effet la perte par les bénéficiaires de leur emploi au sein de la société BAC MAJESTIC ou de ses filiales a rendu caduques les options de souscriptions d'actions.

Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis par une AGM en date du 28 juin 2002 sont devenus caducs suite au départ en 2003 du salarié concerné.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Montant en €	Solde Ouverture	Dotations	Reprises	Solde Clôture
RISQUE FISCAL	180 000	-	-	180 000
SITUATION NETTE FILIALES :	0	-	-	0
BAC FILMS	8 087 367	7 576 095	8 087 367	7 576 095
SEANCE PRIVEE	292 061	292 061	292 061	292 061
TOTAL	8 559 428	7 868 156	8 379 428	8 048 156

Suite à un contrôle fiscal sur une filiale, la société a constaté au cours de l'année 2004 une provision pour couvrir le risque encouru à hauteur de 180 k€

13. EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

Rubriques en €	Ouverture	accroissements	remboursements	Fin d'exercice
EMPRUNTS ⁽¹⁾	76 225		10 428	65 797
INTERETS SUR EMPRUNTS	557	185	557	185
DECOUVERTS BANCAIRES	15 001	-	15 001	-
TOTAL	91 783	185	25 986	65 982

(1) dans le cadre du protocole signé avec OBC en date du 7 mars 2004, le découvert précédemment autorisé à la société a été transformé en Crédit Moyen Terme dont l'échéance finale est le 31 mars 2011. Cette somme fera l'objet de remboursement par annuités égales dont la première échéance a été réglée au 31 mars 2005.

14. AUTRES PROVISIONS

Rubriques en €	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provision pour dépréciation Clients	41 923			41 923
Provision pour dépréciation Autres créances	196 242			196 242
Total Général	238 165	0	0	238 165

15. CRÉANCES ET DETTES

<u>Etat des créances en €</u>	Brut	1 an au plus	plus d'un an
Prêts			
Créances clients	2 224 339	2 224 339	
Personnel et comptes rattachés	0		
Sécurité sociale et autres organismes rattachés	0		
Etat : impôt sur les bénéfices et autres impôts	234 708	234 708	
Groupe et associés	3 499 498		3 499 498
Débiteurs divers	0		
Charges constatées d'avance	0		
Total Général	5 958 545	2 459 047	3 499 498

Montant des prêts accordés en cours d'exercice 0

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice 0

<u>Etat des dettes</u>	Brut	1 an au plus	plus d'un an
Emprunts et dettes financières	65 982	11 531	54 451
Fournisseurs et comptes rattachés	450 949	450 949	
Personnel et comptes rattachés	0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 493	4 493	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	327 655	327 655	
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	0		
Groupe et associés	76		76
Autres dettes	0		
Produits constatés d'avance	0		

16. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2005 s'élève à 686 K€ et concerne la facturation aux filiales du Groupe de la convention de pilotage et de management fees.

17. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Montant en K€	2004	2005
<u>Produits Financiers</u>		
Reprises de provisions sur titres et situation nette négative de BAC FILMS	3 788	8 087
Reprises de provisions sur titres LOMA NASHA	2	-
Reprises de provisions sur titres sur situation nette négative de SEANCE PRIVEE	179	293
Divers	128	162
Total produits Financiers	4 097	8 542
<u>Charges Financières</u>		
Provision sur titres et sur situation nette négative de BAC FILMS	8 087	7 576
Provision sur titres et sur situation nette négative de SEANCE PRIVEE	293	292
Provision des comptes Courants du pôle Exploitation	-	
Divers	5	3
Total Charges Financières	8 385	7 871

18. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Montant en K€	2004	2005
<u>Produits Exceptionnels</u>		
Cession des titres LOMA NASHA	2	-
Cession Autres	2	-
Divers	6	3
Total Produits Exceptionnels	10	3
<u>Charges Exceptionnelles</u>		
Cession des titres LOMA NASHA	2	-
Cession Autres		
Provision sur risque fiscal	180	-
Divers	4	-
Total Charges Exceptionnelles	187	0

19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

EN K €	Immobilisations	Clients Autres Créances	Provisions Risques	TOTAL
Dotations				
Exploitation				0
Exceptionnelles				0
Financières			7 868	7 868
Reprises				
Exploitation				0
Exceptionnelles				0
Financières			8 379	8 379

20. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Valeurs indiquées en K€

SOCIETE SIRET	Val Cpt Titres Brute	Val Cpt Titres Nette	QP Capital Détenue	Capital	Rsvs, primes et RAN	Résultat Dernier Ex.	CA Dernier Ex.	Div Encais- sés	Prêts et avces consenties non rbrsées	Cau- tions et Aval	Obser- vations
S.A. BAC FILMS 337 527 378 00067	14 711	0	99,99%	10 675	-28 783	10 061	15 497	0	0	Néant	-
SARL SEANCE PRIVEE 380 576 116 00046	81	1	100 %	8	-300	-63	77	0	234	Néant	-
Total	14 792	1		10 683	-29 083	9 998	15 574	0	234	Néant	-

21. PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

	Montant en K €
Produits a recevoir	982
Charges à payer	
Factures fournisseurs non parvenues	296
Charges sociales	1

22. INTÉGRATION FISCALE

- BAC MAJESTIC a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} Janvier 2001.
- Elle est la société « tête de groupe » et il ne reste à ce jour en tant que filiale intégrée pour l'exercice 2005 que BAC FILMS
- Incidence de l'intégration fiscale sur les comptes sociaux de BAC MAJESTIC :

	Montant en K €
Produit d'impôt comptabilisé par BAC MAJESTIC relatif à l'économie d'IS procurée à la société BAC FILMS	0
Impôt théorique en l'absence d'intégration	0
Montant des déficits reportables et Amortissements Réputés Différés restant à reporter	17 095

Principales rubriques liées à la convention d'intégration fiscale :

- Les sociétés filiales verseront à la société Mère une somme égale à la contribution d'impôt sur les sociétés qui aurait été à leur charge et se serait dégagée de leur résultat si elles avaient été assujettie distinctement à cette contribution.
En contrepartie la société Mère constatera dans ses livres comptables les économies d'impôts sur les sociétés procurés par ses filiales le cas échéant.
- En cas de sortie des sociétés filiales du groupe d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, les sociétés filiales seront indemnisées par la société Mère de tous les surcoûts fiscaux dont leur appartenance au groupe aura été la cause. Ces surcoûts résulteront généralement, soit de la perte au report des déficits subis pendant l'intégration et non utilisés par les sociétés filiales pendant cette période, soit de la perte d'un bénéfice fiscal de référence utilisable pour la distribution en franchise de précompte mobilier de dividendes destinés aux actionnaires extérieurs au groupe.

23. ALLÈGEMENTS OU AUGMENTATIONS D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La présentation est établie sur la situation fiscale de la société BAC MAJESTIC comme si cette dernière était imposée séparément.

<u>Eléments à imputer et Décalages certains en K €</u>	<u>Allègements</u>	<u>Accroissements</u>
Déficits ordinaires et Amortissements réputés différés	11 341	-
Moins value à long terme	22 618	-
Provisions non déductibles	8 048	-

<u>TOTAL</u>	42 007	-
--------------	--------	---

24. ANALYSE DU POSTE TRESORERIE

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

	Décembre 2005	Décembre 2004
Disponibilités	54	0
Concours bancaires courants	0	- 15
Valeurs mobilières de placement	0	0
Total	54	- 15

AFFECTATION DU RESULTAT

Le projet d'affectation du résultat publié dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires du 29 Mai 2006 (parution n° 64, sixième résolution), a été approuvé sans modification par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2006.

BAC MAJESTIC S.A.

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris
Capital social : €4 440 260

Rapport général des commissaires aux comptes

Période du 1 janvier au 31 décembre 2005

BAC MAJESTIC S.A.

Rapport général
des commissaires aux comptes

Comptes annuels au 31 décembre 2005
BAC MAJESTIC S.A.
88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris *Ce rapport contient 2 pages*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BAC MAJESTIC S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

La note 4 de l'annexe expose les règles et méthodes d'évaluation relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de la société et des évaluations qui en résultent.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Malakoff et Paris, le 13 juin 2006

Les commissaires aux comptes

Hermesiane

Ciné Contrôle International

Xavier CHRIST
Associé

Yann CHAKER
Associé



ETATS FINANCIERS

ANNEXE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2005

ACTIF EN €	Notes	déc-05	déc-04
Ecarts d'acquisition	D - 1.1	0	4 059
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	D - 1.1	15 570 928	22 386 364
Autres immobilisations incorporelles	D - 1.1	154 975	144 842
Immobilisations corporelles	D - 1.2	50 577	96 484
Participations mises en équivalence	D - 1.3	0	0
Immobilisations financières	D - 1.3	54 670	204 909
Impôts différés actif	F	0	0
Actif non-courant		15 831 150	22 836 658
Stock de Marchandises		100 165	-
Créances clients	D - 1.4	10 443 102	16 481 439
Autres créances	D - 1.4	3 177 492	4 753 237
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D - 1.9.1	3 115 221	1 559 476
Actif courant		16 835 980	22 794 152
Total actif		32 667 130	45 630 810

PASSIF EN €	Notes	déc-05	déc-04
Capital	D - 1.5	4 440 260	4 440 260
Réserves (part du Groupe)		-11 272 651	-6 425 508
Résultat (part du Groupe)		3 708 971	-4 847 159
Capitaux propres (part du Groupe)		-3 123 420	-6 832 407
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres		-3 123 420	-6 832 407
Emprunts et dettes financières	D - 1.7	2 558 801	3 308 878
Avantages du personnel	D - 1.6	10 444	10 751
Subventions publiques différées		23 917	138 917
Provisions	D - 1.6	0	0
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D - 1.8	922 923	1 851 091
Passifs d'impôt différé	F	0	0
Passif non-courant		3 516 085	5 309 637
Emprunts et dettes financières	D - 1.7	1 175 700	1 806 012
Provisions	D - 1.6	586 569	625 067
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D - 1.8	30 512 196	44 722 501
Passif courant		32 274 465	47 153 580
Total passif		32 667 130	45 630 810

RESULTAT EN €	Notes	déc-05	déc-04
Chiffre d'affaires et Subventions	E - 1.1	16 722 501	29 536 015
Autres produits de l'activité		795 013	2 047 679
Production immobilisée et stockée		0	0
Achats		-7 364 513	-20 541 810
Impôts, taxes et versements assimilés		-380 004	-281 606
Charges de personnel		-1 343 410	-2 134 526
Amortissements	E - 1.5	-6 943 062	-11 834 917
Résultat opérationnel courant	E - 1.2	1 486 525	-3 209 165
Autres produits et charges opérationnelles	E - 1.3	2 393 663	-1 108 002
Résultat opérationnel		3 880 188	-4 317 167
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		54 899	19 056
Coût de l'endettement financier brut		-205 191	-316 330
Coût de l'endettement financier net	E - 1.4	-150 292	-297 274
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat avant impôts		3 729 896	-4 614 441
Impôts	F	- 20 925	- 232 718
Résultat net des activités		3 708 971	-4 847 159
Dont Part des minoritaires		0	0
Dont Part du groupe		3 708 971	-4 847 159

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires
Soldes au 31/12/03	8 891	1 959	- 312	- 11 461	- 923	0
Impact IFRS (01/01/04)			- 3 675		- 3 675	
Soldes au 01/01/04	8 891	1 959	- 3 988	- 11 461	- 4 599	0
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-11 461	11 461	0	0
Réduction de Capital	- 7 064		7 064		0	0
Augmentation de Capital	2 500				2 500	0
Augmentation de Capital BSA	113				113	0
Résultat de l'exercice N				- 4 847	- 4 847	0
Soldes au 31/12/04	4 440	1 959	- 8 385	- 4 847	- 6 832	0
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			- 4 847	4 847	0	0
Variation de Capital					0	0
Résultat de l'exercice N				3 709	3 709	0
Soldes au 31/12/05	4 440	1 959	- 13 232	3 709	- 3 123	0

FLUX EN €	Notes	déc-05	déc-04
Opérations d'exploitation :			
Résultat opérationnel courant	E - 1.2	1 487	- 3 209
Dotations nettes aux amortissements et provisions	E - 1.5	6 943	11 835
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés			
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Coût de l'endettement financier net	E - 1.4	- 150	- 297
Impôts versés	F	-20	-233
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		- 3 251	- 2 379
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		5 009	5 717
Opérations d'investissement :			
Cessions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	E - 1.3	12 110	4
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	D - 1.1.1 et D - 1.2.1	- 10 102	-10 786
Variations d'immobilisations financières	D - 1.3.3	151	
Variation des dettes sur immobilisations		- 4 232	6 403
Incidence des variations de périmètre			- 98
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 2 073	- 4 477
Opérations de financement :			
Dividendes versés aux actionnaires de la mère			
Augmentation de capital			2 613
Variation des dettes financières	D - 1.8.1	- 1 546	- 4 820
Dividendes versés aux minoritaires			
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		- 1 546	- 2 207
(D) Incidence des variations des cours des devises			
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		1 390	- 967
Trésorerie d'ouverture		1 534	2 501
Trésorerie de clôture		2 924	1 534
Se décomposant en :			
Valeurs mobilières de placement		3 027	1 324
Disponibilités		88	235
Concours bancaires courants		- 191	-25

BAC MAJESTIC
Annexe aux Comptes consolidés au 31 décembre 2005
SOMMAIRE

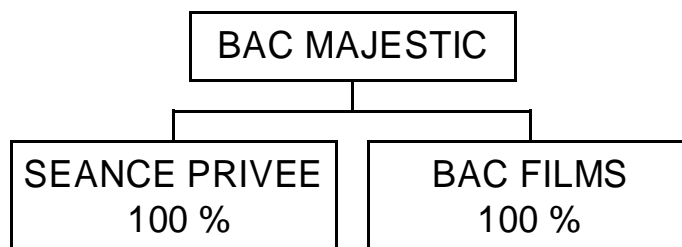
NOTE PRELIMINAIRE.....	6
NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6
NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS.....	7
NOTE C - LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES.....	13
NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN.....	14
NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE	19
NOTE F - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	20
NOTE G - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS.....	21
NOTE H - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	22
NOTE I - REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PERSONNEL.....	22
NOTE J - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE.....	23
NOTE K - COMPTES PROFORMA.....	25
NOTE L - EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2005	25
NOTE M - EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DU REFERENTIEL IFRS	25

NOTE PRELIMINAIRE

Le Groupe BAC MAJESTIC a pour activité :

- l'acquisition de droits audiovisuels et la coproduction de films,
- la distribution de ces films,

L'organigramme du groupe au 31 décembre 2005 est le suivant



Le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante :

88, rue de la Folie Méricourt. 75011 Paris.

Jusqu'en avril 2004, le siège social était fixé au 10, Avenue de Messine. 75008 Paris.

BAC MAJESTIC est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce qui inclut désormais la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché d'Eurolist. BAC MAJESTIC (filiale de MILLIMAGES) est une société cotée sur l'Eurolist C, Euronext Paris (Code ISIN FR00000076895)

La société BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) est titulaire auprès du CNC (Centre National de la Cinématographie) de la carte distributeur numéro 1277.

NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Finalisation du Protocole d'accord transactionnel avec le groupe STUDIO CANAL

Le 4 février 2005 a été signé l'avenant au protocole d'accord transactionnel entre BAC FILMS, BAC MAJESTIC et STUDIO CANAL permettant un apurement des postes de bilan concernés par cet accord.

Les grandes lignes de cet accord sont reprises ci-dessous :

- Apurement de la dette de BAC MAJESTIC de 8.9 M€ TTC, soit 8.4 M€ HT. Au terme de cet accord, Bac Films s'acquitte de sa dette d'un montant de 7,5 M€ HT par attribution à STUDIO CANAL de films de son catalogue, FILEN ayant racheté à STUDIO CANAL le solde de la créance sur BAC FILMS, à hauteur de 0,9 M€ HT.
- Remembrement du catalogue des films en co-achats : STUDIO CANAL et BAC FILMS ont recherché à répartir entre elles les droits et mandats de l'intégralité des films en co-achats, de façon à devenir chacune titulaire de l'intégralité des droits d'une partie de ce catalogue commun,
- Renonciation par STUDIO CANAL au bénéfice de la clause de retour à meilleure fortune limitée à 9 M€ et faisant suite à la cession de son compte courant constatée dans les comptes au 31 décembre 2002.

- Réduction des frais généraux et re-dimensionnement de l'activité de la société :

La diminution volontaire de l'activité Distribution Salles et les restructurations du premier semestre (déménagement, réduction des effectifs, mise en commun de moyens avec Millimages) ont commencé à produire leurs effets : BAC MAJESTIC a ainsi renoué avec la rentabilité depuis le second semestre 2004.

Conformément au nouveau dimensionnement de l'entreprise présenté lors de la précédente assemblée, BAC MAJESTIC a limité les sorties en salle à 13 films en 2005.

- Point sur Financements

COFICINE a accordé un crédit de 900 K€ sur la base de mobilisation de créances nées. Le taux de rémunération est de 6.05 %.

Au cours de l'exercice 2005, il a été remboursé aux organismes bancaires un montant total de 2 443 k€

Les échéances prévues par le protocole signé avec les banques en mars 2004 ont été respectées.

Edition Vidéo

Depuis 2005, BAC FILMS a donné naissance à un label BAC VIDEO (9 titres ont été sortis en 2005). Il a été décidé de confier la distribution des titres du catalogue de BAC FILMS à PARAMOUNT HOME ENTERTAINMENT.

Les accords précédemment conclus se sont terminés le 31 décembre 2005, permettant au Groupe de récupérer la totalité de son catalogue précédemment distribué par WILD SIDE VIDEO

Ventes Internationales

BAC MAJESTIC a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de son acquisition des droits français des films (français ou internationaux) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

BAC MAJESTIC commercialise ensuite ces films auprès de distributeurs étrangers par le biais de son nouveau département BAC FILMS INTERNATIONAL. 5 films ont ainsi été distribués en 2005 représentant un chiffre d'affaires de 1,2 M€

L'ensemble des opérations de l'exercice a permis d'arrêter les comptes dans une perspective de continuité d'exploitation.

NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont présentés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

L'information comparative au 31 décembre 2004 a été établie selon les mêmes principes.

Les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

Les états financiers consolidés du Groupe, présentés avant l'exercice 2005, étaient établis en conformité avec les principes comptables définis par le règlement 99-02 du comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Ils sont disponibles dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 septembre 2005.

1.1 DATE DE CLOTURE ET DUREE DE L'EXERCICE

Les comptes consolidés sont établis pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

1.2. BASES D'EVALUATION UTILISEES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles.

1.3. CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BAC MAJESTIC et de ses filiales.

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de BAC MAJESTIC et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe. Cette élimination est pratiquée au prorata de l'intérêt du Groupe dans l'entreprise pour les filiales consolidées par intégration proportionnelle.

1.3.1. Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

1.3.2. Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Les titres des sociétés ne remplissant pas les critères définis ci-dessus sont inscrits en "Immobilisations financières".

L'intégration éventuelle de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

1.4. METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

1.4.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

Cette information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de filiales étrangères.

1.4.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

1.5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

1.6. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe se donne jusqu'à la clôture du deuxième exercice suivant la date d'acquisition pour finaliser l'analyse des écarts de première consolidation.

Les écarts d'acquisition font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation : leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale estimée à partir des valorisations de marché basées sur une méthode de multiple de chiffre d'affaires et la valeur d'utilité déterminée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés des filiales.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en "Autres charges des activités ordinaires".

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en "Mises en équivalence".

1.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

1.7.1. Immobilisations incorporelles

1.7.1.1 Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir l'investissement réalisé, une dotation complémentaire aux amortissements est comptabilisée.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée s'il s'avère que, concernant des films exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

1.7.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

1.7.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de la faible valeur des biens concernés, le Groupe n'a pas procédé à la réévaluation de ces biens.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Durées d'utilisation, en années

- Agencements et installations techniques 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

La dotation est calculée selon le mode linéaire.

1.8. MISES EN EQUIVALENCE

Le poste "Mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne "Résultat des sociétés mises en équivalences".

Au 31 décembre 2005, aucune des filiales du Groupe n'a été intégrée en mise en équivalence.

1.9. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements :

Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

1.10. DEPRECIATION DES ACTIFS

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition. Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Dépréciation sur films en-cours

La dépréciation comptabilisée sur les films non sortis (droits audiovisuels en cours) concerne Bac Films. Elle a été déterminée en fonction des recettes prévisionnelles de chaque film concerné au cas où celles-ci sont inférieures à la valeur nette comptable.

1.11. STOCKS

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

1.12. CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

1.13. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste est uniquement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

1.14. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses.

1.15. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que cette sortie de ressources n'est pas déjà couverte par un passif.

1.16. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés. Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2005.

Le Groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus. Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes sociaux.

1.17. PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions", les options sont évaluées à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette valeur est enregistrée en "Frais de personnel" linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en "Frais de personnel". Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Au 31 décembre 2005, il n'y a plus de plans de souscription d'actions en vigueur.

1.18. IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur probabilité de récupération est considérée comme suffisamment certaine.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

1.19. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change, qui ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

1.20. EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de l'endettement financier très court terme (lignes de crédit), pour lequel cette évaluation ne se justifie pas.

1.21. SOFICAS

Les "parts producteurs" des Soficas garanties par le Groupe sont inscrites pour leur valeur nominale, conformément à la norme IAS 20, au passif du bilan au poste "Autres dettes courantes". Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

La société n'a pas bénéficié de financement en provenance de Soficas.

1.22. STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDE

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

En conséquence, le bilan présente sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

1.23. INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe BAC MAJESTIC exerce son activité dans un secteur unique qui est l'exploitation d'œuvres audiovisuelles, et dans 2 zones géographiques : France et export.

1.24. CHIFFRE D'AFFAIRES

1.24.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des locations hebdomadaires.

1.24.2. Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

1.24.3. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

1.24.4. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Autres dettes".

1.25. SOUTIEN FINANCIER AUTOMATIQUE DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE

Le mécanisme des subventions institué en France est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Il comporte 2 sections de montants sensiblement égaux :

- 1- aides au cinéma et à la vidéo ;
- 2- aides aux programmes audiovisuels.

La section 1 du compte de soutien est alimentée par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision, par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs que les exploitants de cinéma reversent mensuellement au Trésor et par une taxe prélevée sur les ventes de cassettes vidéo et DVD, la part de cette dernière étant appelée à progresser fortement dans les années à venir.

Le produit de la collecte de cette taxe est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

- Exploitation cinématographique

Afin de bénéficier de ces subventions, les exploitants de salles sont tenus de déposer auprès du CNC un dossier justifiant les investissements réalisés pour l'équipement ou la modernisation de leurs salles. Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe ne bénéficie pas de cette subvention.

- Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan en « Subventions et avances ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

1.26. CREDIT D'IMPOT CINEMA

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat d'exploitation à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée. Compte tenu de son activité, la société ne bénéficie pas de ce crédit.

1.27. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le résultat des activités ordinaires intègre le résultat d'exploitation, les autres produits ou charges des activités ordinaires, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non-courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels

1.28. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

1.29. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat d'exploitation), les dividendes reçus des participations non consolidées, les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non-courants.

1.30. QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les résultats des tests de dépréciation concernant les écarts d'acquisition sur titres mis en équivalence font partie du résultat présenté sur cette ligne.

1.31. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

NOTE C - LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES

1.1 Variation de périmètre

Il n'y a eu aucune variation de périmètre entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005.

1.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés retenues et leur méthode de consolidation sont les suivantes :

	Décembre 2005	Décembre 2004
Consolidées par intégration globale	2	4
Mises en équivalence	0	0
Total	2	4

Nom de la société	Siren	Siège Social	Date de clôture	% contrôle 2005	% intérêt 2005	% contrôle 2004	% intérêt 2004	Méthode Intégration *
BAC MAJESTIC	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31 décembre					
SEANCE PRIVEE	380 576 116	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31 décembre	100 %	100 %	85 %	85 %	I.G.
BAC FILMS	337 527 378	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31 décembre	100 %	100 %	100 %	100 %	I.G.
WILD SIDE VIDEO **	440 407 435	45, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS	31 décembre	-	-	100 %	100 %	I.G.
WILD SIDE FILMS **	442 331 054	45, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS	31 décembre	-	-	50,1 %	50,1 %	I.G.

* I.G. : Intégration Globale

** Sociétés sorties du périmètre en mai 2004

La participation non consolidée précédemment détenue correspond à des titres de la société CHROME DRAGON : la participation du groupe représentait une valeur brute de 192 K€ dépréciée à 100 %. La cession a été constatée au cours du 1^o semestre 2005 sans impact résultat.

Au 31 décembre 2005, MILLIMAGES SA détient 40.87 % du capital de BAC MAJESTIC.

Les comptes du Groupe BAC MAJESTIC sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe MILLIMAGES depuis mai 2004.

NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN

1.1 Immobilisations incorporelles

1.1.1 Valeurs brutes :

En K€	31/12/04	+	- (a)	Variation de périmètre	31/12/05
Droits Audiovisuels	273 976	10 088	-79 725		204 340
Fonds Commercial	2 423				2 423
Ecart d'acquisition non affecté	3 195				3 195
Autres immobilisations incorporelles	678	10	-51		637
TOTAL GENERAL	280 272	10 098	-79 776	0	210 595

(a) Les diminutions correspondent essentiellement aux cessions liées à l'application du protocole avec Studio Canal finalisé le 4 février 2005.

1.1.2 Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/04	+	Reprise de Provisions	- (a)	Variation de périmètre	31/12/05
Droits Audiovisuels	251 590	7 452	-67	-70 206		188 769
Fonds Commercial	2 278					2 278
Ecart d'acquisition non affecté	3 191	4				3 195
Autres immobilisations incorporelles	678	0		-51		627
TOTAL GENERAL	257 737	7 456	-67	-70 257	0	194 869

(a) Les diminutions correspondent essentiellement aux cessions liées à l'application du protocole avec Studio Canal finalisé le 4 février 2005.

1.1.3 Valeurs nettes :

En K€	31/12/04	31/12/05		
	Net	Brut	Amortissement	Net
Droits Audiovisuels	22 386	204 340	-188 769	15 571
Fonds Commercial	145	2 423	-2 278	145
Ecart d'acquisition non affecté	4	3 195	-3 195	0
Autres immobilisations incorporelles	0	637	-627	10
TOTAL GENERAL	22 535	210 595	-194 869	15 726

1.2 Immobilisations corporelles

1.2.1 Valeurs brutes

En K€	31/12/04	+	-	Variation Périmètre	31/12/05
Autres Immobilisations corporelles	621	4	-128	0	497
TOTAL GENERAL	621	4	-128	0	497

1.2.2 Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/04	+	-	Variation Périmètre	31/12/05
Autres Immobilisations corporelles	524	46	-124	0	446
TOTAL GENERAL	524	46	-124	0	446

1.2.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/04	31/12/05		
	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres Immobilisations corporelles	97	497	-446	51
TOTAL GENERAL	97	497	-446	51

Toutes les immobilisations reprises au point 1.1 et 1.2 sont situées en France.

1.3. Titres mis en équivalence, titres de participation non consolidés et créances rattachées, autres immobilisations financières

1.3.1 Sociétés mises en équivalence et titres de participation non consolidés

En K€	31/12/04	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/05
Titres non consolidés CHROME DRAGON					
Valeur Brute	192	0	-192	0	0
Dépréciation	-192	0	192	0	0
Valeur nette	0	0	0	0	0

Au 31 décembre 2005, la société ne détient plus de titres de participation non consolidés ni de sociétés dont le résultat est mis en équivalence.

Les titres détenus pour la société CHROME DRAGON entièrement dépréciés ont été sortis au cours du 1^o semestre 2005 sans impact résultat.

1.3.2 Informations relatives aux entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle

Aucune transaction n'a été faite en 2005 avec la société CHROME DRAGON.

1.3.3 Autres Immobilisations financières

En K€	31/12/04	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/05
Dépôt de Garantie ^(a)	180	0	-142	0	38
Prêts Personnel	25	0	-9	0	16
TOTAL GENERAL	205	0	-151	0	54

(a) Il a été versé à Millimages un dépôt de garantie de 37 500 € dans le cadre du contrat de sous-location qui a été signé en 2004.

1.4. Clients et autres créances

Au 31 décembre 2005, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

Montants en K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Provisions	Montant Net
Créances Clients	11 040	359	11 399	956	10 443
Autres Créances ⁽¹⁾	3 386		3 386	208	3 178
Total Général	14 426	359	14 785	1 164	13 621

(1) Dont :					
Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux	1 192		1 192		1 192
RRR à recevoir sur acquisition Films	401		401		401
Comptes courants	173		173		173
Créances sur Divers Fonds de soutien	53		53		53
Créances diverses	1 567		1 567	208	1 359

Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans.

Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

1.5 Capitaux propres

Le capital social de 4 440 260,25 € est composé de 29 601 735 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,15 €

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	29 601 735	0	0	0,15 €

Conformément aux décisions approuvées par l'Assemblée Générale tenue le 30 mars 2004, la valeur nominale des actions a été fixée à 0.15 €

L'assemblée Générale extraordinaire tenue le 29 octobre 2004 a rejeté le projet de dissolution anticipée de la société malgré les capitaux propres négatifs de la société.

Une information relative aux options de souscription d'actions à des salariés du groupe et aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est détaillée à la note I § 1.3 de ce document.

1.6 Provisions

En K€	31/12/04	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/05
<i>Passif non courant</i>					
Provision pour engagements de retraite	10				10
Provisions pour risques	0	0	0	0	0
<i>Passif courant</i>					
Provisions pour risques	626	261	0	300	587
Total des Provisions	636	261	0	300	597

Ces risques font l'objet d'un commentaire détaillé dans la note H intitulée « Faits Exceptionnels et litiges ».

1.7 Dettes financières

1.7.1 Emprunts et banques créditrices

En K€	31/12/04	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/05
Emprunts	5 090	900	2 446	-	3 544
Découverts et soldes créditeurs de banque	25	191	25	-	191
Total Général	5 115	1 091	2 471	-	3 735

La variation nette du poste Emprunts présente une baisse de 1 546 k€

Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place depuis 2004 est calculée sur un taux fixe de 6.05 %.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

L'homologation par le Président du Tribunal de Commerce des accords avec les organismes financiers (signés au cours du 1^o semestre 2004) nous a permis la renégociation des crédits bancaires sur une période de 7 années au taux maximum annuel Euribor 3 mois majoré de 0,75%.

Au 31 décembre, la somme restant due à ce titre est de 2,7 M€, elle s'élève au 17 mai 2006 à 2,3 M€. Les échéances prévues lors de la signature de ce protocole ont été intégralement respectées.

Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note G § 1.2 ci-après.

1.7.2 Echancier

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total	1 176	2 160	399	3 735

1.8 Dettes Fournisseurs et autres créditeurs

En K€	Passif Courant - d'un an	Passif Non Courant + d'un an	Total
Avances et acomptes reçus			0
Dettes d'exploitation	6 843		6 843
Dettes fiscales et sociales	2 874	815 ⁽¹⁾	3 689
Dettes sur immobilisations	17 169		17 169
Autres dettes	770		770
Comptes de régularisation	2 856	108 ⁽²⁾	2 964
Total Général	30 512	923	31 435

⁽¹⁾ La dette fiscale à plus d'un an correspond à la somme dont un moratoire de paiement a été accepté par l'administration fiscale. Cette somme sera intégralement remboursée fin 2007.

⁽²⁾ Cette somme correspond à des contrats facturés aux diffuseurs mais dont la reconnaissance du chiffre d'affaires interviendra en 2007.

1-9 Tableau Des Flux

1.9.1 Analyse du poste Trésorerie :

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

	Décembre 2004	Décembre 2005
Disponibilités	235	88
Valeurs mobilières de placement	1 324	3 027
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	1 559	3 115
Concours bancaires courants	- 25	- 191
NET POSTE TRESORERIE	1 534	2 924

Valeurs mobilières de Placement Montants en K€	31/12/04	31/12/05
SICAV Monétaires	1 324	3 027
Provisions	0	0
Valeur nette	1 324	3 027

1.9.2 Variation de périmètre :

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'exercice 2005.

NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE**1.1 Chiffre d'affaires**

Chiffres en k€	CA 2005	CA 2004 Proforma ⁽¹⁾	CA 2004
Distribution en salles de cinéma	5 033	8 700	8 700
Subventions	2 260	2 150	2 150
Distribution vidéo	2 953	2 700	7 882
Distribution télévision	4 912	8 754	8 754
Ventes Internationales	1 238	0	0
Coproduction, et divers	326	2 050	2 050
Total Chiffre d'affaires	16 722	24 354	29 536
Dont :			
France	14 868	23 893	29 075
Export	1 854	461	461

⁽¹⁾ les données pro forma excluent du Chiffre d'affaires de la période le chiffre d'affaires réalisé par les filiales Wild Side Films et Wild Side Vidéo dont la cession est intervenue en mai 2004.

1.2 Résultat Opérationnel courant

En k€	31/12/05	31/12/04
Résultat activité Films	3 861	541
Frais de structure	- 2 373	- 3 816
Résultat activité Filiales Wild Side *	0	659
Frais de structure Filiales Wild Side *	0	-592
Résultat Opérationnel courant	1 487	- 3 208

* Les filiales WILD SIDE FILMS et WILD SIDE VIDEO ont été cédés en mai 2004.

1.3 Autres produits et charges opérationnelles

En K€	31/12/05	31/12/04
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	12 110	585
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles, corporelles et financières cédées ⁽¹⁾	9 716 ⁽¹⁾	1 693
TOTAL	2 394	- 1 108

⁽¹⁾ les VNC de cession sont détaillées par nature d'immobilisations sur la note D aux § 1.1.1 à 1.3.

1.4 Charges et produits financiers

En K€	31/12/05	31/12/04
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts sur C/C	19	7
Cession SICAV	24	-
Gains de change	12	3
Intérêts sur Prêts aux salariés	-	3
Divers	-	6
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	55	19
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts des emprunts	180	235
Intérêts des emprunts (Crédit Bail Compiègne)	-	-
Frais de portage	-	45
Perte de Change	25	25
Agios et frais bancaires divers	0	10
TOTAL CHARGES FINANCIERES	205	315
RESULTAT FINANCIER	-150	-296

1.5 Amortissements (Dotations – Reprises)

En k€	Immobilisations	Clients Stocks	Provisions Risques	TOTAL
Dotations en K€	7 175	77	251	7 513
Reprises en K€	68	10	492	570
IMPACT NET	7 107	67	-241	6 943

1.6 Information sectorielle

Les données pro forma indiquées ci-dessus excluent de la période les flux réalisés par les filiales Wild Side Films et Wild Side Vidéo dont la cession est intervenue en mai 2004.

Premier niveau d'information sectorielle : Secteur d'activité

Le secteur d'activité de la société correspond à l'exploitation d'œuvres audiovisuelles

Secteur d'activité Exploitation d'œuvres audiovisuelles (données en k€)	2005	2004 Proforma	2004
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	16 722	24 354	29 536
Acquisition d'actifs	10 102	7 393	10 786
Valeur nette des actifs	15 831	22 837	22 837

⁽¹⁾ La ventilation du Chiffre d'affaires est détaillée sur le § 1.1 de la note E

Second niveau d'information sectorielle : Secteur géographique

2 zones géographiques : France et export

Zones Géographiques (données en k€)	2005	2004 Proforma	2004
Chiffre d'affaires			
FRANCE	14 868	23 893	29 075
EXPORT	1 854	461	461
Acquisition d'actifs			
FRANCE	10 102	7 393	10 786
EXPORT	0	0	0
Valeur nette des actifs			
FRANCE	15 831	22 837	22 837
EXPORT	0	0	0

Les données pro forma excluent du Chiffre d'affaires de la période le chiffre d'affaires réalisé par les filiales Wild Side Films et Wild Side Vidéo dont la cession est intervenue en mai 2004.

NOTE F - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

- Les montants d'impositions différées actives et passives constatées et inclus respectivement dans les comptes « Impôts différés actifs » et « Provisions pour risques et charges » sont les suivants :

en K€	31/12/05	31/12/04
Actif d'impôt différé	0	0
Passif d'impôt différé	0	0

Le groupe BAC MAJESTIC a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} Janvier 2001 (seules les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS constituent ce périmètre au 31 décembre 2005).

En raison du résultat de la période, les impositions différées actives et passives ont fait l'objet d'une compensation et la différence n'a pas été constatée compte tenu du caractère peu probable de sa récupération.

- Pour information, le montant net des impôts différés actifs du groupe non constaté dans les comptes s'élève au 31/12/05 à environ 5,1 M€
- Compte tenu de la situation fiscale déficitaire du groupe, les impôts différés actifs provenant des décalages d'impôt temporaires n'ont pas été comptabilisés.
- L'effet net des impôts sur le résultat s'analyse comme suit :

en K€	31/12/05	31/12/04
Charge courante d'impôt	21	233
Charge d'impôt différé	0	0
Total	21	233

- La charge d'impôt s'analyse ainsi :

en K€	2005	2004
Impôt forfaitaire Annuel	21	23
Impôts sur les sociétés bénéficiaires non intégrées fiscalement	0	210
Report en arrière des déficits (société non intégrée fiscalement)	0	0
Impôt Consolidé	21	233

Compte tenu de l'importance du déficit reportable du groupe, seul l'impôt forfaitaire annuel a été supporté au cours de l'exercice,

NOTE G - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS

1.1 Engagements hors-bilan

La totalité des engagements pris sur acquisitions de films est inscrite au bilan, dès la signature du contrat d'acquisition ou d'un accord ferme d'achat (« deal-memo ») au poste « Droits Audiovisuels » sous la rubrique Droits en cours (cf note 3) avec comme contrepartie au passif le poste « Dettes sur Immobilisations ».

Les engagements financiers hors bilan du groupe sont les suivants :

Montant en K €	31/12/05	31/12/04
Avals, cautions et garanties données :		
Cautions données sur emprunts d'acquisitions de films souscrits par des co-acheteurs	36	568
Engagements en faveur de filiales non détenues à 100%	0	0
Total Avals, cautions et garanties données	36	568
Engagements reçus :		
Subventions acquises restant à recevoir ^(a)	0	0
Autres :		
Clause de retour à meilleure fortune	0	0

(a) Depuis 2005, cette somme n'est plus enregistrée en comptes de bilan (voir commentaires § B 1.24)

1.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 31 décembre 2005, les nantisements d'actifs et garanties apportées se décomposent comme suit :

Type de nantissement / cession sur immobilisations incorporelles En K €	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des prêts garantis	% garanti par VNC
COFICINE	2 486	157	868	18 %
COFILOISIRS	6 001	635	1 845	34 %
NATEXIS	5 445	275	672	41 %
OBC	13 761	172	159	109 %
Total	27 694	1 240	3 544	35 %
Rappel Total Postes du bilan	211 146	15 831		
% actifs nantis	13.1 %	7.8 %		

NOTE H - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La société fait l'objet d'assignation par des salariés ayant quitté le Groupe. La provision constatée dans les comptes au 31/12/2005 s'élève à 150 K€

Le pôle Majestic Cinémas cédé le 1^{er} décembre 2003 a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2001 et 2002. Un risque fiscal, lié à une imposition complémentaire due par le groupe intégré, a été estimé à 180 K€ et figure en provision pour risques.

Une provision pour indemnités de fin de carrière a été constituée à hauteur de 10 K€

La société fait l'objet d'un avis de mise en recouvrement à la suite d'une déclaration complémentaire de TVA pour la période de Septembre 2003 pour un montant de 83 K€. Une provision a été constituée pour la totalité de ce montant.

NOTE I - REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PERSONNEL

1.1 Rémunération des dirigeants :

Les rémunérations brutes y compris avantages de toutes nature versées au cours de l'exercice 2005 aux dirigeants du Groupe à raison de leur mandat ou de leur contrat de travail de dirigeants s'élèvent à 152 k€ pour Monsieur Labadie (mandat) dont 2 K€ au titre des avantages en nature. La rémunération nette imposable pour l'année 2005 s'élève à 129 K€ pour Monsieur Labadie.

Monsieur Roch Lener ne perçoit aucune rémunération du groupe BAC MAJESTIC au titre de ses mandats sur BAC FILMS ou BAC MAJESTIC.

En 2005, comme au cours des années précédentes, BAC MAJESTIC n'a pas versé de jetons de présence.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ.

1.2 Effectif

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Permanent	2005	2004 Hors Wild Side	2004
Cadres	10	13	18
Non cadres	5	11	12
Total	15	24	30

L'effectif moyen pour l'année 2004 tient compte des salariés des sociétés Wild Side Films et Wild Side Vidéo, dont les sociétés ont été cédées le 11 mai 2004.

L'effectif moyen au titre de l'année 2004, sans tenir compte des salariés des sociétés Wild Side Films et Wild Side Vidéo s'élève à 13 cadres et 11 non cadres, soit un total de 24 salariés.

1.3 Informations sur les bons de souscription d'actions

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été consentis par une AGE en date du 14 juin 2000, le conseil d'administration a consenti dans sa séance du 14 juin 2000 des options de souscription d'actions à des salariés du groupe :

Nombre d'options consenties	30 000
Nombre d'actions potentielles ⁽¹⁾	5 000
Nombre de personnes concernés par les options attribués au 19/06/2000	1
Point de départ d'exercice des options	14 juin 02
Date d'expiration	14 juin 05
Prix de souscription	11,10 €
Nombre d'options exercées au 31/12/05	0

⁽¹⁾ Le capital potentiel tient compte des options pouvant être encore exercées.

Compte tenu de l'atteinte de la date d'expiration pour la levée des options fixée au 14 juin 2005, sans qu'ait été exercée cette option, il n'y a plus au 31 décembre 2005 d'options de souscriptions d'actions.

Il n'y a plus à ce jour de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

NOTE J - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE

1 Risques de change

Depuis la cessation des relations avec Miramax et Studio Canal, la majeure partie des investissements est effectuée en euros.

Pour les quelques cas concernés, le risque de change est intégré lors de l'achat des films, le taux de change intégré par l'entreprise lors de ses acquisitions étant systématiquement supérieur de 10% à celui en vigueur au moment de l'acquisition.

Par ailleurs, les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

Autres activités

Le chiffres d'affaires et les achats sont quasiment entièrement réalisés en euros. Le risque est donc extrêmement faible.

2 Risques de taux sur endettement

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Jusqu'en 2004, les crédits contractés par le Groupe BAC MAJESTIC étaient à taux variables indexés sur l'Euribor à 3 ou 6 mois, depuis cette date ils sont à taux fixe sur la base des conditions négociées au coup par coup avec les banques. Les emprunts ne font pas l'objet de couvertures de taux.

L'échéancier des dettes et actifs financiers au 31 décembre 2005 est le suivant (y compris découverts et soldes créditeurs de banque pour 191 K€) :

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes (taux variable)	698	1 770	399	2 867
Dettes (taux fixe)	478	390		868
Autres (taux fixe et taux variable)	0	0	0	0
Passifs Financiers	1 176	2 160	399	3 735
Actifs financiers (VMP)	3 027			3 027
Position nette avant Gestion	-1 851	2 160	399	708
Hors Bilan	0	0	0	0
Position nette avant Gestion	-1 851	2 160	399	708

Le Groupe n'a pas d'engagements financiers hors-bilan au 31 décembre 2005, ni n'en a souscrit depuis.

3 Risques de liquidité

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1^{ère} exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits est la suivante :

Caractéristiques des emprunts émis en K€	Taux	Montant global des lignes au 31/12/05	Montant global des lignes au 17-05-06	Echéances	Existence ou non de couvertures
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 1998	Variable	158	87	31-03-11 (*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2000	Variable	672	659	31-12-11 (*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	1 845	1 558	31-03-11 (*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	0	0	31-12-11 (*)	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2004	6.05 %	851	390	05-07-06	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2005	6.05 %	17	0	10-01-07	Non
Total Crédits		3 544	2 694		

(*) crédits prorogés suite négociation 2004.

La prorogation des crédits de financement d'acquisition de films jusqu'en 2011 découle des négociations menées en 2004 compte-tenu de l'entrée de Millimages en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe.

Cette négociation, totalement achevée avec les établissements financiers concernés agissant en qualité de chef de file d'un pool bancaire dont l'accord final a été obtenu en mars et avril 2004.

Par ailleurs, aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « *covenants* »).

En 2005, un crédit de 900 K€ a été accordé dont le solde au 31 décembre 2005 de 17 K€ est intégralement remboursé à ce jour..

Sur la base de la dette au 31 décembre 2005 (3 544 k€), la charge annuelle liée aux emprunts s'élèverait à 147 k€. Il s'agit là d'une charge maximum compte tenu du fait que les ventes réalisées avec les chaînes seront imputées sur ces crédits et réduiront d'autant la charge annuelle. A titre d'exemple, si l'on se base sur les sommes restant dues à ce jour, la charge annuelle passe à 104 k€. De plus, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 27 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

4 Risques liés à la situation de trésorerie de la société

Au 31 décembre 2005, le Groupe disposait d'une trésorerie disponible de 2,4 M€ la dette financière nette (tenant compte de l'endettement financier et d'instruments financiers indisponibles) s'élevant à 3,0 M€ contre 3,6 M€ au 31 décembre 2004.

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2005 à 3,5 M€ au lieu de 5,0 M€ au 31 décembre 2004. L'endettement se stabilisera au cours de l'année 2006

A ce jour, le total des emprunts représente 2,7 M€

La société dispose d'une trésorerie suffisante pour assurer la continuité de son exploitation, compte tenu des contrats signés et sur la base desquels les organismes de financement accordent des crédits au Groupe.

De plus, la société dispose d'environ 2 M€ de contrats signés mobilisables pour couvrir les besoins ultérieurs à venir.

5 Risques sur actions.

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour, la société a placé sa trésorerie excédentaire en SICAV monétaire. La société n'encourt donc aucun risque à ce titre.

La trésorerie est utilisée notamment pour couvrir les dépenses d'exploitation liées à la sortie des films. Si notre trésorerie apparaît avec un excédent important à certaines dates, il s'agit en général de périodes trop brèves qui ne justifient pas le placement des fonds disponibles en produits de placements pouvant avoir des rentabilités plus fortes.

Montant en K €	OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	3 027	Néant
Hors Bilan	Néant	Néant
Position nette globale	3 027	Néant

NOTE K - COMPTES PROFORMA

Aucune variation de périmètre n'ayant été constatée au cours de l'année 2005, il n'a pas lieu d'établir de comptes proforma.

NOTE L - EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2005

Suite à l'assignation faite par des salariés ayant quitté le Groupe, le dossier a été plaidé et jugé le 5 septembre 2005 devant le bureau de conciliation du conseil de Prud'hommes. Le conseil a débouté les requérants de l'intégralité de leurs demandes.

Compte tenu de l'appel fait par les salariés concernés, la provision constatée dans les comptes au 31/12/2005 qui s'élève à 150 K€ a été conservée par prudence. Le nouveau jugement aura lieu en juillet 2007.

NOTE M - EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DU REFERENTIEL IFRS

Le Groupe applique les normes IFRS à compter de l'exercice ouvert le 1^o janvier 2005. Le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1^o janvier 2004 selon ce nouveau référentiel comptable. Conformément à la recommandation de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) relative à la communication financière pendant la période de transition, les impacts chiffrés du passage aux IFRS sur les Capitaux Propres et le résultat 2004 sont présentés ci-dessous.

Variation Normes Françaises / Normes IFRS

Postes	Note IFRS	Normes Françaises 31/12/04	Retraitements IFRS 01/01/04	Retraitements IFRS 2004	Reclassements IFRS	Normes IFRS 31/12/04
BILAN		En K€	En K€	En K€	En K€	En K€
Ecart d'acquisition	-	4	-	-	-	4
Films et droits audiovisuels	1	25 371	-3 294	309	-	22 386
Autres immobilisations incorporelles	-	145	-	-	-	145
Immobilisations corporelles	-	96	-	-	-	96
Immobilisations financières	-	205	-	-	-	205
<u>ACTIF NON COURANT</u>		25 821	-3 294	309	0	22 836
Avances et acomptes versés s/ com.	3	95	-	-	-95	0
Créances clients	2	16 763	-2 140	1 858	-	16 481
Autres créances	3	4 630	-	-	123	4 753
Valeurs mobilières de placement	4	1 324	-	-	-1 324	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4	235	-	-	1 324	1 559
Charges constatées d'avance	3	28	-	-	-28	0
<u>ACTIF COURANT</u>		23 076	-2 140	1 858	0	22 794
<u>TOTAL ACTIF</u>		48 897	-5 434	2 167	0	45 630

Postes	Note IFRS	Normes Françaises 31/12/04	Retraitements IFRS 01/01/04	Retraitements IFRS 2004	Reclassements IFRS	Normes IFRS 31/12/04
BILAN		En K€	En K€	En K€	En K€	En K€
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	-	-3 597	-3 675	439	-	-6 833
Emprunts et dettes financières (+ d'1 an)	5	5 115	-	-	- 1 806	3 309
Avances et acomptes reçues s/comm.	6	36	-	-	-36	0
Avantage du personnel	7	0	-	-	11	11
Subventions publiques différées	9	0	-	-	139	139
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	6	0	-	-	1 851	1 851
<u>PASSIF NON COURANT</u>	-	5 151	-	-	159	5 310
Emprunts et dettes financières (- d'1 an)	5	0	-	-	1 806	1 806
Dettes Fournisseurs et autres créditeurs (+ d'1 an)	6	17 522	-1 759	1 728	27 231	44 722
Dettes fiscales et sociales	6	4 476	-	-	-4 476	0
Dettes sur immobilisations	6	21 432	-	-	-21 432	0
Autres dettes	6	973	-	-	- 973	0
Provision (pour risques et charges)	8	636	-	-	-11	625
Comptes de régularisation	6	2 304	-	-	-2 304	0
<u>PASSIF COURANT</u>	-	47 343	-1 759	1 728	-159	47 153
<u>TOTAL PASSIF</u>	-	48 897	-5 434	2 167	0	45 630

Postes	Note IFRS	Normes Françaises 31/12/04	Retraitements IFRS 01/01/04	Retraitements IFRS 2004	Reclassements IFRS	Normes IFRS 31/12/04
COMPTE DE RESULTAT		En K€	En K€	En K€	En K€	En K€
Chiffre d' affaires et subventions	10	33 741	N/A	-6 355	2 150	29 536
Subvention d'exploitation	10	2 150	N/A	-	-2 150	0
Reprises amortissements et provisions	12	12 423	N/A	-	-12 423	0
Autres produits de l'activité	-	2 048	N/A	-	-	2 048
Achats	11	-677	N/A	-	-19 865	-20 542
Autres achats et charges externes	11	-14 401	N/A	-	14 401	0
Impôts taxes et versements assimilés	-	-282	N/A	-	-	-282
Charges de personnel	-	-2 135	N/A	N/A	N/A	-2 135
Amortissements et provisions	12	-28 514	N/A	4 055	12 625	-11 834
Transfert de Charges	13	8 104	N/A	-5 213	-2 891	0
Autres Charges	14	-16 003	N/A	7 952	8 051	0
Résultat opérationnel courant	-	-3 546	N/A	439	-102	-3 209
Autres produits et charges opérationnelles	15	0	N/A	-	-1 108	-1 108
Résultat opérationnel		-3 546	N/A	439	-1 210	- 4 317
Coût de l'endettement financier net	16	-296	N/A	-	-1	-297
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	-	0	N/A	0	0	0
Résultat exceptionnel		-1 210	N/A	-	1 210	<u>0</u>
Résultat avant impôts	-	-5 052	N/A	439	-1	-4 614
Impôts	-	-233	N/A	-	-	-233
Amortissement des écarts d'acquisition	16	-1	N/A	-	1	0
Résultat net des activités ordinaires	-	-5 286	N/A	439	0	-4 847
Part des minoritaires	-	0	N/A	-	-	0
Part du groupe	-	-5 286	N/A	439	0	-4 847

Etat de rapprochements des Capitaux Propres

Capitaux Propres au 1^{er} janvier 2004 Normes françaises en K€	Note Ifrs	-924
Films et droits audiovisuels	1	- 3 294
Créances clients	2	- 2 140
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	6	1 759
Capitaux Propres au 1^{er} janvier 2004 Normes IFRS en K€	Note Ifrs	- 4 598
Résultat IFRS 2004	-	- 4 847
Augmentation de capital	-	2 613
Capitaux Propres au 31 décembre 2004 Normes IFRS en K€		- 6 832

Capitaux Propres au 31 décembre 2004 Normes françaises en K€	Note Ifrs	-3 596
Films et droits audiovisuels	1	- 2 985
Créances clients	2	- 282
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	6	31
Capitaux Propres au 31 décembre 2004 Normes IFRS en K€		- 6 832

Résultat au 31 décembre 2004 Normes françaises en K€	Note Ifrs	-5 286
Chiffre d'affaires	2	- 6 355
Transfert de charges	13	- 5 213
Amortissements et provisions	12	4 055
Autres charges	14	7 952
Résultat au 31 décembre 2004 Normes IFRS en K€		- 4 847

Note IFRS	Reclassements	Retraitements
1	-	Les frais de copie et de publicité sont comptabilisés en charges d'exploitation. Seules les Recettes Nettes Part Producteurs (RNPP), assimilées à des compléments de minimum garantis sont immobilisées et amorties
2	-	Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises ne sont plus reconnues à la date du PAD (Prêt à diffuser) mais sont comptabilisées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits. Le chiffre d'affaires est constaté net des commissions reversées aux ayants droits.
3	Le poste « autres créances » regroupe désormais les autres créances courantes et à moins d'un an. Sont concernés par ce reclassement les postes d'avances et acomptes versés sur commande en cours ainsi que les charges constatées d'avances	-
4	Le poste de trésorerie et équivalent de trésorerie regroupe désormais les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.	-
5	Les emprunts et dettes financières ont été ventilés en passif courant et non courant. Rappelons que le principal critère retenu pour ventiler le poste est lié à l'échéance de la dette : + ou - d'un an.	-
6	Il s'agit d'un passif courant reclassé dans le poste « dettes fournisseurs et autres créditeurs ». Ce poste regroupe les dettes fournisseurs, les dettes sociales et fiscales, les fournisseurs d'immobilisations, les avances et acomptes reçus sur commandes en cours ainsi que les produits constatés d'avance.	La modification des règles de reconnaissance du Chiffre d'affaires entraîne mécaniquement une revue des commissions et royalties assises sur le CA.
7	Il s'agit des indemnités de départ à la retraite	-
8	Le poste concerne l'ensemble des provisions pour risques et charges.	-
9	Concerne essentiellement les avances conditionnées en provenance du CNC, autrefois classées en « comptes de régularisation ».	-
10	Regroupe le Chiffre d'affaires et les subventions reçues.	CF note 2
11	Le poste achats regroupe les achats, les postes de variation de stock et autres achats et charges externes. Il est minoré du poste de transfert de charges et intègre le résultat exceptionnel à l'exception des plus ou moins value de cession.	
12	Le poste est net des dotations et reprises d'exploitation, financières et exceptionnelles.	La méthode de dépréciation pratiquée est celle recommandée par la norme 36 et prévoit un amortissement d'après les recettes prévisionnelles.

13	Le compte transfert de charges est affecté en diminution du poste "Achats".	Les frais de copie et de publicité n'étant plus immobilisés, le compte de transfert de charges est réduit essentiellement aux frais de structure.
14	La ligne "autres charges" a été reclassée dans le poste "Achats".	La modification des règles de reconnaissance du Chiffre d'affaires entraîne mécaniquement une revue des commissions et royalties assises sur le CA.
15	Il s'agit essentiellement des plus ou moins values réalisées sur les cessions d'actif.	-
16	Il s'agit du résultat financier augmenté de la dépréciation des écarts d'acquisition	-

BAC MAJESTIC S.A.

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris

Capital social : €4 440 260.25

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

BAC MAJESTIC S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société BAC MAJESTIC S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Exercice clos le 31 décembre 2005

BAC MAJESTIC S.A.

88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris *Ce rapport contient 33 pages*

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation

financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

La note A qui rappelle plusieurs événements, dont notamment la finalisation du protocole d'accord transactionnel avec le groupe STUDIO CANAL,

La note B 1.7.1 qui rappelle entre autre le mode d'activation des immobilisations incorporelles, ainsi que la dépréciation du catalogue, déterminée chaque année film par film au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits ;

La note B 1.10 qui rappelle le mode de dépréciation des films non sortis qui présentent des risques financiers ;

la note B 1.24 de l'annexe sur la reconnaissance du chiffre d'affaires lié à la distribution, en effet le chiffre d'affaires résultant de la cession des droits de diffusion aux chaînes de télévision est pris à partir de l'ouverture des droits.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note B1.7.1 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs aux actifs incorporels, notamment la détermination des amortissements des films. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables relatives à ces amortissements, nous avons revu le processus d'estimation des recettes futures prises en compte dans la détermination du ratio d'amortissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Malakoff et Paris, le 13 juin 2006

Les commissaires aux comptes

Xavier CHRIST
Associé

Yann CHAKER
Associé